



R A P P O R T

**du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de
Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de
CHF 100'000.00 pour les travaux de remplacement de la ligne MT
entre les stations Conrardes et Mikron**

L'arrêté soumis au vote est muni de la clause d'urgence

Résumé

Pour faire suite à la demande de crédit de 2019 pour les travaux de construction d'une nouvelle station MT/BT « Mikron » et au vu de la situation financière de la commune, une seule des deux lignes qu'il était prévu de remplacer le sera effectivement cette année.

En raison des retards pris dans la présentation des demandes de crédit à cause de la crise sanitaire, vous trouverez en bleu, les modifications consécutives à l'application de la clause d'urgence, par rapport au rapport qui vous a été remis pour la séance de Conseil général prévue en mars.

Rapport n° : CG-8710.600-15
Date : 05.05.2020
Dicastère : Services industriels

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Contexte

Le rapport qui vous est présenté est dorénavant muni de la clause d'urgence, clause qui n'était pas de mise dans le document qui vous avait été présenté pour la séance initialement prévue en mars dernier.

En effet, le report des séances du législatif (et des commissions qui lui sont liées), imposé par les restrictions dues à la crise sanitaire, a placé le Conseil communal devant la nécessité de prendre des décisions pour éviter de graves dysfonctionnements lors de la reprise progressive des activités. Il invoque pour cela l'article 6 du Règlement Communal sur les Finances (RCF) qui stipule :

Art. 6 : Crédit urgent

¹*Le Conseil communal peut, avant même l'octroi du crédit, engager une dépense urgente et imprévisible qui dépasse ses compétences financières moyennant l'accord préalable de la commission des finances.*

²*Le Conseil communal soumet ces dépenses à l'accord du Conseil général au cours de la première session qui suit leur engagement.*

³*Il expose dans un rapport les raisons pour lesquelles il a adopté cette procédure.*

A ce stade, il convient de préciser l'interprétation qui doit être faite de l'alinéa 1. En effet, s'agissant de l'aspect imprévisible de l'investissement, c'est bien la situation dans laquelle nous nous trouvons et ses conséquences sur l'organisation politique qui le justifient et pas le projet en lui-même, celui-ci ayant été porté au budget des investissements 2020.

S'agissant de l'urgence, il s'agit d'un crédit pour le raccordement d'une station électrique indispensable à la réalisation d'un projet d'extension d'une entreprise industrielle de la place, projet que nous ne souhaitons pas retarder, à plus forte raison dans la situation actuelle.

Le temps nécessaire à la commande de ces travaux et du matériel ainsi que les impératifs en terme de planification (pour les raisons mentionnées ci-dessus) nous contraignent à prendre les devants, sans toutefois omettre de tenir compte des consultations nécessaires.

En l'occurrence, l'objet dont il est question, a obtenu le préavis favorable de la Commission de Gestion et des Finances lors de sa séance du 9 mars. Certes, cette dernière n'avait pas à se prononcer sur la notion d'urgence, inconnue à l'époque. C'est pourquoi elle sera appelée à en débattre et à donner ou non son accord lors de sa séance du 18 mai 2020.

Nous relèverons que la discussion à ce sujet a déjà été relancée avec les moyens du bord, c'est-à-dire sans séance présenteielle. Les groupes ont été consultés et une séance a eu lieu le 27 avril 2020, en présence du président du Conseil général et des représentants des partis qui ont accepté le principe de l'urgence. Dans le même temps et bien que le message donné par le Service des Communes souffre d'ambiguïté¹, l'interdiction de tenir séance a été levée.

Nous avons donc décidé de vous présenter au plus vite ce dossier, tout en précisant que certains travaux ont déjà été commandés pour les raisons invoquées dans ces lignes.

En résumé, le Conseil communal vous demande d'accepter cette procédure d'urgence, le développement d'une industrie en dépendant. Il doit être tenu compte de la situation exceptionnelle

¹ ...Afin de protéger les personnes les plus à risque et d'éviter toute discrimination entre les conseillers généraux et intercommunaux, aussi pour tenir compte de l'intérêt prioritaire de la population qui exige les plus grandes précautions pour juguler la propagation du coronavirus, le SCOM recommande aux communes et aux syndicats intercommunaux de maintenir jusqu'à nouvel avis la suspension des séances des Conseils généraux et intercommunaux...

que nous vivons et de l'importance de ne pas bloquer nos investissements, dans un contexte des plus incertains pour les années à venir.

Préambule

Au mois de février 2019, nous vous avons soumis une demande de crédit pour les travaux de construction d'une nouvelle station MT/BT « Mikron ». Cette demande concernait également le remplacement de deux lignes dans le secteur. Dans cette demande, il était spécifié que les deux lignes restantes liées à cette station seraient remplacées en 2020. Néanmoins, au vu des capacités financières de la commune, il est prévu de changer une seule de ces lignes cette année. Il s'agit de la ligne entre la station MT/BT « Conrardes » et la station MT/BT « Mikron ».

A noter que le projet initial lié à la station « Mikron » a été modifié. Il est en effet prévu, pour des raisons de calendrier et d'incertitudes liés aux projets de l'entreprise Mikron, de réaliser deux stations distinctes au lieu d'une. La station communale sera réalisée à l'emplacement de l'ancienne station « Rosset », sur une parcelle appartenant à la commune. Mikron réalisera pour sa part une station de transformation privée dans sa parcelle.

Nature et description du projet

La ligne actuelle passe dans le chemin du Bras-de-Mar puis transite par les vignes, elle passe ensuite à travers l'entreprise Mikron. Il n'est évidemment plus souhaité actuellement que des câbles appartenant au réseau traversent des entreprises privées.

Lors de la construction de la Route des Conrardes, des tubes avaient été posés en attente. Il est de ce fait prévu d'utiliser ceux-ci pour le nouveau câble. Il est également prévu d'augmenter la section de cette nouvelle ligne, soit de passer d'un câble de 95 mm² à un câble de 150mm². Ceci se justifie notamment par l'importance de cette dernière pour le réseau moyenne tension de la commune. En effet cette ligne permet de faire le lien entre le plateau de la gare et la partie basse de la ville.

La figure ci-dessous représente le tracé de l'ancienne et de la nouvelle ligne.



